

**RAPPORT de l'organe de révision sur le contrôle restreint
A l'attention de l'Assemblée Générale de**

Association pour l'Accès à l'Education et à la Formation (ACCED)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte de pertes et profits et annexes) de l'Association ACCED à Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 (période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requière de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui présentent un Bilan de 514'396.94 CHF et un résultat excédentaire de 7'429.04 CHF, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

JAKAR SA

Marcel Lauper
Réviseur agréé

Carouge, le 18 mars 2014

Annexes : Comptes annuels.

ACCED

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Rappel 2012

ACTIF

Liquidités

CCP	18'094.53		490.03	
Banques	<u>490'951.18</u>	509'045.71	<u>438'632.78</u>	439'122.81

Stocks et tiers

Débiteurs divers	101.23		101.23	
Part sociale coopérative	<u>5'250.00</u>	<u>5'351.23</u>	<u>5'250.00</u>	<u>5'351.23</u>
		<u>514'396.94</u>		<u>444'474.04</u>

PASSIF

Fonds affectés

Projets en cours (Voir annexe)				
Projets FGC	368'825.19		335'110.42	
Autres projets	<u>27'559.90</u>	396'385.09	<u>279.95</u>	335'390.37

Provision

Frais de gestion de projets en cours		46'103.15		41'759.56
--------------------------------------	--	-----------	--	-----------

Capital

Disponible au 1.1.2013	67'324.11		52'968.51	
Profits (Pertes) s/ex. antérieurs	<u>-2'844.45</u>		<u>0.64</u>	
	64'479.66		52'969.15	
Résultat de l'exercice	<u>7'429.04</u>	<u>71'908.70</u>	<u>14'354.95</u>	<u>67'324.11</u>
		<u>514'396.94</u>		<u>444'474.04</u>

Genève, le 14 mars 2014

ACCED

COMPTE DE RESULTAT 2013

Rappel 2012

PRODUITS

FGC, financement projets	678'102.90		823'367.45	
FGC, gestion de projets	<u>85'862.19</u>		<u>90'539.85</u>	
Sous-total FGC	763'965.09		913'907.30	
Autres financeurs	<u>43'461.05</u>	807'426.14	<u>52'910.05</u>	966'817.35
Autres recettes internes		5'000.00		-
Reprise sur projets				-
Cotisations encaissées		2'130.00		1'870.00
Produits financiers et divers		<u>-67.35</u>		<u>-26.85</u>
		<u>814'488.79</u>		<u>968'660.50</u>

CHARGES

Dépenses pour projets (Voir Annexe)		713'702.90		870'367.45
Frais de suivi de projets	-		-	
Personnel	69'135.85		64'399.25	
Locaux	4'346.50		4'346.40	
Frais généraux	3'506.95		4'211.60	
Frais extérieurs	4'951.85		235.00	
Cotisation FGC	9'738.00		8'853.00	
Frais administratifs	1'600.00		1'600.00	
Frais financiers	77.70		292.85	
	-	93'356.85	-	83'938.10
		<u>807'059.75</u>		<u>954'305.55</u>

Résultat de l'exercice

	<u>7'429.04</u>		<u>14'354.95</u>	
--	-----------------	--	------------------	--

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 2013

Rappel 2012

PRODUITS

FGC, gestion de projets	85'862.19		90'539.85	
Autres financeurs	<u>7'861.05</u>	93'723.24	<u>5'910.05</u>	96'449.90
Autres recettes internes		5'000.00		-
Cotisations encaissées		2'130.00		1'870.00
Produits financiers et divers		<u>-67.35</u>		<u>-26.85</u>
		<u>100'785.89</u>		<u>98'293.05</u>

CHARGES

Personnel	69'135.85		64'399.25	
Locaux	4'346.50		4'346.40	
Frais généraux	3'506.95		4'211.60	
Frais extérieurs	4'951.85		235.00	
Cotisations FGC	9'738.00		8'853.00	
Frais administratifs	1'600.00		1'600.00	
Frais financiers	77.70		292.85	
	-	93'356.85	-	83'938.10
		<u>93'356.85</u>		<u>83'938.10</u>

Résultat de l'exercice7'429.0414'354.95

Association AccEd

Association pour l'accès à l'éducation et à la formation

Annexes aux Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

1. Présentation

L'association AccEd est une organisation sans but lucratif, fondée le 20 mars 1997 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève, Av. des Tilleuls 3, 1203. L'association AccEd a pour but de donner la possibilité à des personnes défavorisées d'accéder à une éducation ou une formation professionnelle leur donnant ainsi les moyens d'affronter l'avenir avec des chances équitables.

AccEd :

- s'engage à soutenir à long terme des projets menés par des partenaires locaux ;
- soutient tout programme lié à l' EDUCATION: qu'elle soit de base, primaire, secondaire, formelle ou non formelle ;
- soutient tout programme lié à la FORMATION: qu'elle soit professionnelle ou non formelle, apprentissage ou petits métiers ;
- ne se donne pas de limite géographique, si ce n'est le choix du milieu urbain comme priorité ;
- collabore avec des ONG ou groupements de base ne bénéficiant pas d'appuis majoritaires d'autres bailleurs de fonds.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'Association AccEd ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GMP RPC).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association AccEd. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les partenaires terrains qui sont indépendants d'AccEd.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisés en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

e. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

f. Parties liées

Les partenaires terrains d' AccEd sont considérés comme des parties liées d' AccEd.

g. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie d' AccEd n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC21.

Membres du comité de l'association élus lors de l'AG du 26 mai 2011 pour une période de 5 ans.

Narain JAGASIA, Président

Pierre GAUTIER, Vice-président

Yann BOGGIO, trésorier

Carmel FRÖLICHER-STINES, membre

Laurent JIMAJA, membre

Autres collaborateurs bénévoles

Earl Nolte, collaborateur bénévole en charge du suivi de projets (50 %)

Sébastien Blat, collaborateur bénévole en charge de la recherche de fonds (20%)

Fernando Colella, collaborateur bénévole en charge de la gestion (20%)

Direction de l'association

Ousmane DIANOR (salarié à 60 %)

ASSOCIATION ACCES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

GENEVE

Annexe aux comptes de l'exercice 2013

GENERALITES

1. L'Association est régie par ses statuts, adoptés le 20 mars 1997 et modifiés le 27 mars 1998.
 2. Le but social principal de l'Association est de promouvoir l'éducation sous toutes ses formes et en tout lieu où elle puisse servir d'instrument de libération et d'émancipation, s'inspirant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et en particulier de son article 26, al 2.
 3. L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux du Président et d'un membre du Comité.
 4. Pour les transactions courantes, l'Association est engagée par la signature individuelle de M. Fernando Colella, Vice-Président.
-